Image not found or type unknown

Allocation de perte d'autonomie (APA)

Par **SOURIRES511**, le **21/07/2014** à **12:43**

Bonjour,

Ma mère bénéficie de l'APA et a des personnes qui viennent à son domicile pour la faire manger, etc.....
Ma soeur l'aidant beaucoup, peut elle être rémunérée par l'APA dans la mesure où elle peut remplacer certaines personnes (sauf l'aide médicale) ?
Mes soeurs ainées me soutiennent que notre soeur ne peut pas être rémunérée par l'APA alors que j'ai appelé le conseil général de mon département qui me dit que si !!
je ne sais plus quoi penser surtout que demain nous avons une réunion de famille au sujet de notre mère....

merci de votre aide
Béatrice

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés